

États financiers de la

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Exercice terminé le 31 mars 2008

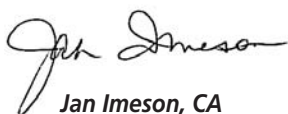
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIER

La responsabilité des états financiers de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick incombe à la direction de la Société et ceux-ci ont été approuvés par le conseil d'administration.

La direction a dressé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus.

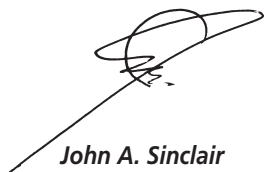
La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick maintient des livres comptables, des systèmes d'information ainsi que des systèmes de contrôle financier et de gestion qui fournissent un degré raisonnable de certitude que l'information financière disponible est exacte, que les actifs sont protégés et que les ressources sont gérées de manière efficace.

Le conseil d'administration, par le truchement de son comité de vérification, s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la communication de l'information financière. Il appartient au comité d'examiner les questions relatives à la comptabilité, à la vérification, aux systèmes de contrôle interne, aux états financiers et au rapport des vérificateurs externes.



Jan Imeson, CA

Le chef des services financiers



John A. Sinclair

Le président et Chef de la direction

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié le bilan de Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2008 et l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



KPMG s.r.l.

Comptables agréés

Fredericton (N.-B.) Canada

Le 16 mai 2008

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU
NOUVEAU-BRUNSWICK**
États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

	Page
Bilan	28
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	29
Notes afférentes aux états financiers	30

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Bilan

(en milliers de dollars)

Aux 31 mars

	2008	2007
Actif :		
Actif à court terme :		
Encaisse	11 \$	26 \$
Débiteurs – Fonds de retraite	3 328	2 900
Autres débiteurs	9	7
Charges payées d'avance	239	244
	3 587	3 177
Immobilisations (note 5)	255	218
	3 842 \$	3 395 \$

Passif, apports reportés et actif net :

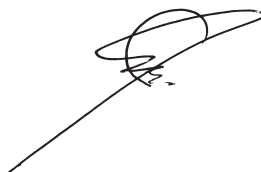
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	3 077 \$	2 609 \$
Taxe de vente harmonisée	45	134
Tranche à court terme du passif découlant du régime complémentaire de retraite (note 7)	24	24
	3 146	2 767
Passif découlant du régime complémentaire de retraite (note 7)	230	254
Avantages sociaux futurs (note 8)	211	156
Apports reportés relatifs aux immobilisations (note 9)	255	218
Engagements (note 6)		
	3 842 \$	3 395 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Le président du conseil



Le président et Chef de la direction

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

(en milliers de dollars)

Exercice terminés le 31 mars

	2008	2007
Produits :		
Honoraires :		
Fonds de retraite dans les services publics	6 756 \$	6 001 \$
Fonds de retraite des enseignants	5 679	5 131
Fonds de retraite des juges	41	37
Amortissement des apports reportés relatifs aux immobilisations	113	114
Autres	1	1
	12 590	11 284
Charges :		
Salaires et charges sociales	5 390	4 378
Frais de gestion externe	3 757	4 110
Systèmes d'information	1 166	1 085
Garde de titres	1 019	461
Bureau et entreprise	490	482
Services professionnels	376	389
Loyer de bureaux	279	265
Amortissement	113	114
	12 590	11 284
Variation de l'actif net	- \$	- \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

1. Nature des activités

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (« SGPNB ») a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*, qui a été promulguée le 11 mars 1996.

SGPNB est une entité sans capital-actions. SGPNB recouvre la totalité de ses charges d'exploitation et de ses dépenses en immobilisations selon la méthode du recouvrement des coûts. En tant que société d'État, SGPNB est exonérée d'impôts sur le bénéfice au fédéral et au provincial.

Le mandat de SGPNB prescrit par la loi est le suivant :

- agir en qualité de fiduciaire du Fonds de retraite dans les services publics, du Fonds de retraite des enseignants et du Fonds de retraite des juges (les « Fonds »);
- fournir des services de conseils en placement ainsi que d'autres services pour certains fonds en fiducie;
- promouvoir l'avancement du secteur des services et des marchés financiers dans la province;
- prendre en considération les possibilités de placement dans la province lorsqu'elle élabore ses politiques en matière de placement;
- mener les autres activités ou tâches autorisées ou prescrites par la loi ou encore exigées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Au 31 mars 2008, la valeur marchande estimative des actifs gérés par SGPNB était de 8,7 milliards de dollars (8,7 milliards de dollars au 31 mars 2007). Ces actifs sont détenus dans des fonds en fiducie à participation unitaire distincts, gérés par la SGPNB. SGPNB ne consolide pas les résultats des Fonds ni des fonds en fiducie dans ses états financiers.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

a) Constatation des produits

Les honoraires sont inscrits à titre de produits à mesure que les services sont rendus et que leur recouvrement est probable. SGPNB comptabilise les apports selon la méthode du report. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis par des imputations aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux correspondant à ceux qui sont utilisés pour l'amortissement des immobilisations en question.

2. Principales conventions comptables (suite)

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant moins l'amortissement. Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode linéaire, aux taux suivants :

Matériel informatique	- 3 ans
Mobilier et matériel	- 12,5 ans
Améliorations locatives	- sur la durée résiduelle du bail

Les actifs détenus aux termes de contrats de location-acquisition sont amortis sur la durée de vie utile estimative des actifs.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrée.

c) Chiffres donnés à des fins de comparaison

Certains soldes donnés à des fins de comparaison ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice à l'étude.

d) État des flux de trésorerie

Aucun état des flux de trésorerie n'a été dressé, car les renseignements sur ces flux se retrouvent facilement dans les autres états financiers.

3. Modification de convention comptable

En date du 1^{er} avril 2007, SGPNB a adopté rétroactivement et sans retraitement les nouvelles recommandations du chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du *Manuel de l'ICCA* (Institut Canadien des Comptables Agréés). Cette nouvelle norme, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007, indique les exigences pour la constatation et l'évaluation des instruments financiers.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats de SGPNB.

4. Prises de position comptable futures

Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2008, SGPNB adoptera les dispositions du chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir » et celles du chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation », lesquels établissent les normes en matière d'informations à fournir et de présentation relativement aux instruments financiers.

L'incidence de l'adoption des normes susmentionnées n'est pas encore connue et ne peut être déterminée de manière raisonnable.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

5. Immobilisations

	2008		2007	
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	504 \$	411 \$	93 \$	78 \$
Mobilier et matériel	386	279	107	109
Améliorations locatives	318	263	55	31
	1 208 \$	953 \$	255 \$	218 \$

Au 31 mars 2008, les immobilisations comprenaient 19 \$ (néant en 2007) pour la valeur comptable nette des actifs détenus aux termes de contrats de location-acquisition. Pour l'exercice, la charge d'amortissement était de 4 \$ (néant en 2007).

6. Engagements

SGPNB loue des locaux et du matériel aux termes de divers contrats de location-exploitation et de location-acquisition qui arrivent à échéance à différentes dates entre 2009 et 2012.

Les paiements minimaux futurs au titre de la location (par exercice et au total) sont les suivants :

2009	246 \$
2010	246
2011	246
2012	204
	942 \$

7. Passif découlant du régime complémentaire de retraite

SGPNB a un passif estimatif d'environ 254 \$ (278 \$ en 2007) au titre des prestations complémentaires de retraite spéciales ayant trait à des services passés qui ont été accordées en 2003 et en 2004. Ce montant équivaut à la valeur de rachat des versements prévus. Le coût final pour SGPNB variera en fonction de la hausse de l'indice des prix à la consommation et de certains facteurs démographiques. Les variations du passif prévu sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles surviennent. Les paiements effectués jusqu'à ce jour et les paiements futurs proviendront d'une augmentation des honoraires imputés au Fonds de retraite dans les services publics, au Fonds de retraite des enseignants ainsi qu'au Fonds de retraite des juges.

Exercice terminé le 31 mars 2008

8. Avantages sociaux futurs**a) Prestations de retraite**

Les employés à temps plein de SGPNB sont couverts par le régime du Fonds de retraite dans les services publics (le « régime ») du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées aux termes duquel les cotisations sont versées à la fois par SGPNB et par ses employés. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, SGPNB a passé en charges des cotisations de 306 \$ (237 \$ en 2007) conformément aux modalités du régime. SGPNB n'a aucune obligation ni aucun droit de façon directe à l'égard de toute obligation non capitalisée ou de tout excédent du régime relativement à ses employés anciens ou actuels.

b) Indemnité de retraite

Les employés à temps plein de SGPNB ont droit, au moment de leur départ à la retraite, à une indemnité de retraite dont la valeur est établie en fonction de leurs années de service. Pendant la durée de la carrière de ses employés, SGPNB enregistre une charge à payer relativement aux sommes estimatives futures qu'elle devra verser, sommes qui sont établies à l'aide de calculs et d'hypothèses actuariels. Les versements effectués viennent réduire la charge à payer. Il s'agit d'un régime sans capitalisation ne comportant aucun actif spécifique distinct pour le règlement des obligations.

Selon une évaluation actuarielle effectuée le 31 mars 2005, SGPNB avait comptabilisé une obligation transitoire de 118 \$ au 1^{er} avril 2003. Ce montant est amorti de façon linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (19 ans) des employés en service.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	Hypothèses	
	2008	2007
Taux d'actualisation annuel	5,75%	5,00 %
Hausses salariales annuelles	3,00%	3,00 %
Mortalité	Aucune	Aucune
Cessation d'emploi	Régime du Fonds de retraite dans les services publics	
Âge au départ à la retraite	15 % à 57 ans	
	60 % à 60 ans	
	25 % à 63 ans	
Méthode d'évaluation actuarielle	Répartition des prestations au prorata des années de services	

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

8. Avantages sociaux futurs (suite)

b) Indemnité de retraite (suite)

L'obligation au titre de l'indemnité de retraite se détaille comme suit :

	2008	2007
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	280 \$	239 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	33	28
Prestations versées	(5)	—
Intérêts débiteurs	15	13
Perte actuarielle	(24)	—
Solde à la fin de l'exercice (non capitalisé)	299	280
Gain actuariel net non amorti	(2)	(30)
Obligation transitoire non amortie	(86)	(94)
Passif au titre des prestations constituées	211 \$	156 \$

Le coût des prestations constaté au cours de l'exercice se présente comme suit :

	2008	2007
Coût des services rendus au cours de l'exercice	33 \$	28 \$
Intérêts débiteurs	15	13
Amortissement		
Obligation transitoire	6	6
Charge de retraite	54 \$	47 \$

9. Apports reportés relatifs aux immobilisations

	2008	2007
Solde au début de l'exercice	218 \$	229 \$
Apports supplémentaires reçus, montant net	150	103
Moins les montants amortis par imputation aux résultats	(133)	(114)
Solde à la fin de l'exercice	255 \$	218 \$

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

10. Opérations entre apparentés

SGPNB est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État de la province du Nouveau-Brunswick, lesquels sont tous sous contrôle commun. SGPNB obtient certains services d'apparentés dans le cours normal de ses activités, lesquels sont inscrits au montant d'échange convenu par les parties.

Des opérations entre apparentés de 10 \$ (70 \$ en 2007) sont incluses dans les créditeurs et charges à payer. SGPNB obtient certains services de télécommunications d'un ministère de la province du Nouveau-Brunswick. Les charges d'exploitation comprennent des honoraires de 628 \$ (552 \$ en 2007).

11. Juste valeur des actifs et des passifs financiers

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs – Fonds de retraite, des autres débiteurs, des créditeurs et charges à payer et du passif au titre du régime de retraite de SGPNB se rapproche de leur valeur comptable.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

États financiers des

- Fonds de retraite dans les services publics
- Fonds de retraite des enseignants
- Fonds de retraite des juges

Exercice terminé le 31 mars 2008

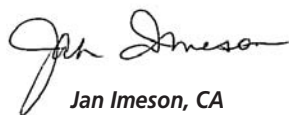
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité des états financiers de chacun des fonds de retraite suivants à savoir le Fonds de retraite dans les services publics, le Fonds de retraite des enseignants et le Fonds de retraite des juges, incombe à la direction de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick en sa qualité de fiduciaire. Ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration.

La direction a dressé les états financiers conformément au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*. Les présents états financiers sont à usage particulier et ils reflètent l'actif net détenu en fiducie ainsi que l'évolution de l'actif net détenu en fiducie conformément aux règles comptables indiquées à la note 1 afférente aux états financiers.

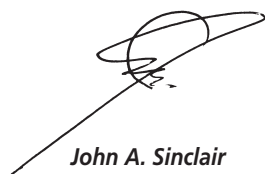
La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick maintient des livres comptables, des systèmes d'information ainsi que des systèmes de contrôle financier et de gestion qui fournissent un degré raisonnable de certitude que l'information financière disponible est exacte, que les actifs sont protégés et que les ressources sont gérées de manière efficace.

Le conseil d'administration, par le truchement de son comité de vérification, s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la communication de l'information financière. Il appartient au comité d'examiner les questions relatives à la comptabilité, à la vérification, aux systèmes de contrôle interne, aux états financiers et au rapport des vérificateurs externes.



Jan Imeson, CA

Le chef des services financiers



John A. Sinclair

Le président et Chef de la direction

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié les états de l'actif net détenu en fiducie par la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick pour le Fonds de retraite dans les services publics, le Fonds de retraite des enseignants et le Fonds de retraite des juges au 31 mars 2008 et les états de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie de l'exercice terminé à cette date. Les présents états financiers ont été établis conformément au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net détenu en fiducie par la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick pour le Fonds de retraite dans les services publics, le Fonds de retraite des enseignants et le Fonds de retraite des juges au 31 mars 2008 ainsi que de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie pour l'exercice terminé à cette date selon la méthode comptable décrite à la note 1 afférente aux états financiers.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par les administrateurs de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick pour le Fonds de retraite des services publics, le Fonds de retraite des enseignants, le Fonds de retraite des juges ainsi que par le ministre des Finances de la province du Nouveau-Brunswick, conformément au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*. Les états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

KPMG s.r.l.

Comptables agréés

Fredericton (N.-B.) Canada

Le 16 mai 2008



SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

	Page
Fonds de retraite dans les services publics	
État de l'actif net détenu en fiducie	40
État de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie	40
Fonds de retraite des enseignants	
État de l'actif net détenu en fiducie	41
État de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie	41
Fonds de retraite des juges	
État de l'actif net détenu en fiducie	42
État de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie	42
Notes afférentes aux états financiers	43

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Fonds de retraite dans les services publics

État de l'actif net détenu en fiducie

(en milliers de dollars)

Aux 31 mars 2008

	2008	2007
Actif :		
Placements (note 5)	4 720 465 \$	4 701 559 \$
Apports à recevoir	11 518	8 441
Autres montants à recevoir	234	133
	4 732 217	4 710 133
Passif :		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	2 210	2 060
Actif net	4 730 007 \$	4 708 073 \$

Fonds de retraite dans les services publics

État de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie

(en milliers de dollars)

Exercice terminés les 31 mars 2008

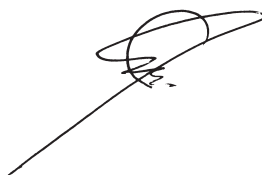
	2008	2007
Actif net détenu en fiducie au début de l'exercice, solde déjà établi	4 708 073 \$	4 339 527 \$
Incidence de l'adoption des nouvelles normes concernant les instruments financiers (note 3)	(952)	-
Actif net détenu en fiducie au début de l'exercice	4 707 121	4 339 527
Augmentation de l'actif net :		
Revenu de placement (note 7)	32 428	378 679
Cotisations du promoteur au Fonds de retraite	146 275	136 584
Cotisations d'amortissement de l'employeur	56 367	53 941
	235 070	569 204
Diminution de l'actif net :		
Paiements versés au promoteur pour les prestations	202 323	191 703
Paiements versés au promoteur pour les charges	2 450	2 373
Honoraires versés à la SGPNB	7 411	6 582
	212 184	200 658
Augmentation nette de l'exercice	22 886	368 546
Actif net détenu en fiducie à la fin de l'exercice	4 730 007 \$	4 708 073 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Le président du conseil



Le président et Chef de la direction

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Fonds de retraite des enseignants État de l'actif net détenu en fiducie

(en milliers de dollars)

Aux 31 mars 2008

	2008	2007
Actif :		
Placements (note 5)	3 938 173 \$	3 978 534 \$
Apports à recevoir	3 088	3 890
Autres montants à recevoir	112	113
	3 941 373	3 982 537
Passif :		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	1 801	1 602
Actif net	3 939 572 \$	3 980 935 \$

Fonds de retraite des enseignants État de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie

(en milliers de dollars)

Exercice terminés les 31 mars 2008

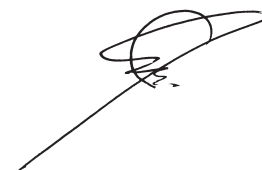
	2008	2007
Actif net détenu en fiducie au début de l'exercice, solde déjà établi	3 980 935 \$	3 732 270 \$
Incidence de l'adoption des nouvelles normes concernant les instruments financiers (note 3)	(790)	-
Actif net détenu en fiducie au début de l'exercice	3 980 145	3 732 270
Augmentation de l'actif net :		
Revenu de placement (note 7)	30 478	316 853
Cotisations du promoteur au Fonds de retraite	78 281	73 888
Cotisations d'amortissement de l'employeur	81 934	78 406
	190 693	469 147
Diminution de l'actif net :		
Paiements versés au promoteur pour les prestations	223 679	213 485
Paiements versés au promoteur pour les charges	1 357	1 337
Honoraires versés à la SGPNB	6 230	5 660
	231 266	220 482
Augmentation (diminution) nette de l'exercice	(40 573)	248 665
Actif net détenu en fiducie à la fin de l'exercice	3 939 572 \$	3 980 935 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Le président du conseil



Le président et Chef de la direction

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Fonds de retraite des juges

État de l'actif net détenu en fiducie

(en milliers de dollars)

Aux 31 mars 2008

	2008	2007
Actif :		
Placements (note 5)	28 654 \$	29 037 \$
Apports à recevoir	7	5
	28 661	29 042
Passif :		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	28	12
Actif net	28 633 \$	29 030 \$

Fonds de retraite des juges

État de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie

(en milliers de dollars)

Exercice terminés les 31 mars 2008

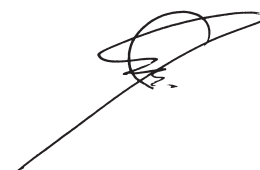
	2008	2007
Actif net détenu en fiducie au début de l'exercice, solde déjà établi	29 030 \$	27 524 \$
Incidence de l'adoption des nouvelles normes concernant les instruments financiers (note 3)	(6)	-
Actif net détenu en fiducie au début de l'exercice	29 024	27 524
Augmentation de l'actif net :		
Revenu de placement (note 7)	205	2 348
Cotisations du promoteur au Fonds de retraite	601	573
	806	2 921
Diminution de l'actif net :		
Paiements versés au promoteur pour les prestations	1 092	1 359
Paiements versés au promoteur pour les charges	58	12
Honoraires versés à la SGPNB	47	44
	1 197	1 415
Augmentation nette de l'exercice	(391)	1 506
Actif net détenu en fiducie à la fin de l'exercice	28 633 \$	29 030 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Le président du conseil



Le président et Chef de la direction

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

Les actifs du Fonds de retraite dans les services publics (« FRSP »), du Fonds de retraite des enseignants (« FRE ») et du Fonds de retraite des juges (« FRJ ») (collectivement les « Fonds ») sont détenus en fiducie par la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (la « SGPNB »). La SGPNB a été nommée fiduciaire le 11 mars 1996 en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, à savoir la Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (la « Loi sur la SGPNB »). La responsabilité de la gestion de l'actif des Fonds incombe à la SGPNB depuis le 1er avril 1996.

Le 1er avril 1998, l'actif des Fonds a été viré à des fonds en fiducie à participation unitaire créés par la SGPNB. Cette structure par portefeuilles facilite la gestion collective des placements et l'administration de l'actif. À la fin de l'exercice, il existait 18 fonds en fiducie à participation unitaire, chacun ayant son propre objectif de placement. Chaque Fonds détient des parts de ces fonds en fiducie à participation unitaire conformément à sa politique d'investissement.

1. Règles comptables

Les présents états financiers n'ont pas été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, et ils n'étaient pas censés être dressés selon ces principes. Ils sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par les administrateurs de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick pour le Fonds de retraite dans les services publics, le Fonds de retraite des enseignants, le Fonds de retraite des juges ainsi que par le ministre des Finances de la province du Nouveau-Brunswick, conformément au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la SGPNB*. Les règles comptables utilisées pour l'établissement des présents états financiers s'écartent considérablement des principes comptables généralement reconnus du Canada du fait qu'elles ne tiennent pas compte des provisions actuarielles des régimes. En conséquence, les présents états financiers ne visent pas à montrer si les actifs des régimes sont suffisants pour satisfaire les obligations des régimes au titre des prestations constituées.

2. Principales conventions comptables

(a) Entité comptable :

L'information contenue dans les présents états financiers ne touche que les actifs de chacun des Fonds gérés par la SGPNB. Les apports aux Fonds et les paiements à partir de ces derniers sont déterminés par le promoteur des Fonds, soit le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Celui-ci est responsable de l'administration des sommes perçues auprès des membres et des paiements qui leur sont faits.

(b) Placements :

Tous les placements des Fonds sont représentés par des parts détenues dans chacun des fonds en fiducie à participation unitaire. La valeur totale correspond à la valeur liquidative par part calculée, multipliée par le nombre de parts détenues. Les placements dans les fonds en fiducie à participation unitaire sont évalués à leur juste valeur à la date des états financiers. Pour ce qui est des titres cotés en bourse, la juste valeur correspond au dernier cours acheteur pour les positions acheteur, et au dernier cours vendeur pour les positions vendeur. Les titres qui ne sont pas cotés en bourse sont évalués selon les données du service de cotation d'un courtier reconnu. La juste valeur des placements en actions de sociétés fermées et en valeurs immobilières canadiennes est estimée à l'aide d'une combinaison de méthodes, notamment celles de l'actualisation des flux de trésorerie, des multiples de capitalisation des bénéfices, de l'évaluation par un tiers et des opérations comparables récentes. Les placements dans des instruments du marché monétaire sont indiqués au prix coûtant, lequel se rapproche de la juste valeur.

2. Principales conventions comptables (suite)

(c) Cotisations :

Les cotisations du promoteur et des employeurs sont constatées dans la période au cours de laquelle les retenues sur le salaire sont effectuées.

(d) Revenu de placement :

Le revenu de placement comprend les gains et les pertes, réalisés et non réalisés, de la valeur des parts détenues dans chacun des fonds en fiducie à participation unitaire. Les opérations de placement sont constatées par le fonds en fiducie à participation unitaire sous-jacent à la date de l'opération.

(e) Conversion des devises :

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état de l'actif net détenu en fiducie. Le revenu et les frais de placement sont convertis aux taux en vigueur à la date de chaque opération. Les gains et les pertes de change réalisés et non réalisés sont pris en compte dans le revenu de placement.

(f) Incertitude relative à la mesure :

La préparation d'états financiers conformément aux règles comptables communiquées au lecteur exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers et les notes y afférentes. L'élément le plus important qui exige de recourir à des estimations est l'évaluation des placements à la juste valeur. Les résultats réels pourraient s'écarter des estimations.

(g) Instruments financiers dérivés :

Un dérivé s'entend d'un contrat financier dont la valeur est tirée de la valeur nominale d'actifs sous-jacents, d'indices, de taux d'intérêt ou de taux de change. Les Fonds, en raison de leurs placements dans des fonds en fiducie à participation unitaire, sont parties à certains contrats sur instruments financiers dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des swaps de devises et des swaps sur le rendement total d'actions. Les Fonds utilisent ces instruments afin de gérer les risques et d'avoir accès à certaines catégories d'actifs sans avoir à acheter ou à vendre directement l'actif sous-jacent. Les contrats de swap donnent lieu à un risque de crédit en raison du fait qu'il subsiste la possibilité que les contreparties ne soient pas en mesure de respecter les conditions dont les contrats sont assortis. Il existe également des risques liés aux fluctuations de la valeur des titres, des taux d'intérêt et des taux de change, selon le cas.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées à l'état de l'évolution de l'actif net de l'exercice.

Les swaps sur le rendement total d'actions négociés sur les marchés hors cote sont des accords contractuels conclus par deux contreparties aux termes desquels elles s'engagent à s'échanger des rendements financiers à des conditions fixées à l'avance, qui sont fonction de montants nominaux. Les swaps sur le rendement total d'actions sont évalués d'après leur valeur à la cote. Les contrats de change à terme sont évalués en fonction des cours du change. Les swaps de taux d'intérêt et les swaps de devises sont évalués d'après les renseignements sur la valeur à la cote obtenus auprès de Bloomberg.

(h) Impôts sur le revenu :

Les régimes sont des fiducies de pension agréées au sens où l'entend la *Loi de l'impôt sur le revenu* et ne sont pas assujettis à l'impôt.

3. Modification de convention comptable

Depuis le 1^{er} avril 2007, les Fonds ont adopté, de manière rétroactive et sans retraitement des chiffres des périodes correspondantes, les recommandations du chapitre 3855 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (« ICCA »), « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ». Cette nouvelle norme modifie la façon dont certains placements sont évalués aux fins comptables, car elle exige que la juste valeur des titres cotés soit établie à l'aide des derniers cours acheteurs pour les positions acheteur et des derniers cours vendeurs pour les positions vendeur. La nouvelle norme exige de surcroît que tous les coûts de transaction soient passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, plutôt que d'être inclus dans les coûts d'acquisition du placement.

Tous les placements des Fonds sont représentés par des parts détenues dans chacun des fonds en fiducie à participation unitaire. Ces derniers ont adopté eux aussi, aux fins comptables, sans retraitement des chiffres des périodes antérieures, les recommandations du chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*. Les placements effectués dans les fonds en fiducie à participation unitaire sont évalués à leur juste valeur comptable (valeur liquidative aux fins des PCGR) à la date des états financiers. Les achats et rachats de parts de chaque fonds en fiducie à participation unitaire sont évalués à la date de l'opération d'après le produit de la valeur liquidative calculée (valeur liquidative quotidienne) et du nombre de parts. La valeur liquidative quotidienne utilise les cours de clôture pour les titres cotés.

Tous les instruments financiers ont été classés comme détenus à des fins de transaction, si bien que toute variation de la juste valeur se traduit par des gains ou des pertes non réalisés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat. Les coûts de transaction, y compris les coûts d'acquisition et de vente, sont indiqués sous un poste distinct à l'état des résultats.

L'adoption de cette nouvelle norme, qui a donné lieu à une diminution du solde d'ouverture de la valeur des placements et à une diminution correspondante de l'actif net au bilan, s'est chiffrée comme suit : 952 \$ pour le Fonds de retraite dans les services publics, 790 \$ pour le Fonds de retraite des enseignants et 6 \$ pour le Fonds de retraite des juges.

4. Exigences comptables futures

Instruments financiers et présentation

À compter du 1^{er} avril 2008, les Fonds seront tenus de se conformer aux recommandations prescrites dans les chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation », du *Manuel de l'ICCA*. Ces deux chapitres remplaceront le chapitre 3861 actuel, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Les normes en matière de présentation demeurent inchangées. Cependant les normes en matière d'information à fournir seront élargies pour compléter les changements de conventions comptables adoptées conformément aux recommandations du chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ».

Normes internationales d'information financière

Le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que le 1^{er} janvier 2011 sera la date à laquelle les Normes internationales d'informations financières (IFRS) remplaceront les normes canadiennes actuelles et deviendront les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada pour les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes. Les Fonds entendent adopter les IFRS pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 aux fins de la communication de leur information financière.

Le passage des PCGR du Canada actuels aux IFRS sera vraisemblablement une tâche importante pour les Fonds. D'ici le 31 mars 2009, la direction prévoit élaborer un plan de conversion détaillé afin de donner suite à ce changement de cap. Les conséquences de ce changement ne sont donc pas encore connues. Le plan de conversion établira une comparaison entre les PCGR du Canada et les IFRS en ce qui concerne toutes les conventions comptables utilisées par les Fonds ainsi que les choix permis.

5. Placements

Les placements des Fonds sont détenus sous forme de parts des fonds en fiducie à participation unitaire dont la SGPNB est le fiduciaire.

Le texte qui suit décrit chacun des fonds en fiducie à participation unitaire qui existaient au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Obligations nominales

Ce fonds investit essentiellement dans des obligations de bonne qualité (obligations dont la cote d'évaluation accordée par une importante agence de cotation est d'au moins BBB) de pays du G-7 et de provinces canadiennes, assorties d'un taux d'intérêt nominal. L'objectif de rendement est d'obtenir 20 points de base de plus que son indice de référence, soit l'indice obligataire DEX All Government, sur une moyenne mobile de quatre ans.

Valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick

Ce fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe émis pour financer l'activité économique au Nouveau-Brunswick. L'objectif de rendement est d'obtenir 20 points de base de plus que son indice de référence, l'indice obligataire DEX All Government, sur une moyenne mobile de quatre ans.

Titres indexés sur l'inflation

Ce fonds investit principalement dans des instruments à revenu fixe des pays du G-7, instruments qui sont rajustés pour tenir compte de l'inflation. L'objectif de rendement est d'obtenir 10 points de base de plus que son indice de référence, l'indice obligataire à rendement réel DEX, sur une moyenne mobile de quatre ans.

Marché monétaire

Ce fonds investit essentiellement dans des titres à revenu fixe échéant à moins de un an. L'objectif de rendement est d'obtenir 20 points de base de plus que son indice de référence. L'indice de référence correspond à 93 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours de DEX et à 7 % du taux sur les prêts à vue.

Actions canadiennes – stratégie active à long terme

Ce fonds vise à ajouter de la valeur en procédant à un choix prudent de titres et de répartitions sectorielles grâce à la surpondération ou à la sous-pondération des placements sélectionnés par rapport à l'indice. L'objectif de rendement est d'obtenir 150 points de base de plus que son indice de référence, l'indice composé de rendement global S&P/TSX.

Indice d'actions canadiennes (anciennement Fonds d'actions canadiennes)

Ce fonds utilise surtout des produits dérivés tels que des swaps et des contrats à terme afin d'avoir accès à divers segments de l'indice composé S&P/TSX. L'effet de levier est évité du fait que chaque produit dérivé est appuyé par des placements à court terme d'une valeur appropriée. L'objectif de rendement consiste à obtenir un rendement analogue à celui de l'indice composé de rendement global S&P/TSX, sur une moyenne mobile de quatre ans.

Actions canadiennes externes

Ce fonds, qui est géré par des gestionnaires indépendants, investit dans des actions de sociétés canadiennes cotées en bourse. L'objectif de rendement est d'obtenir 150 points de base (100 points de base en 2007) de plus que son indice de référence, l'indice composé de rendement global S&P/TSX, sur une moyenne mobile de quatre ans.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

5. Placements (suite)

S&P/TSX Completion Index Fund (anciennement Fonds à faible capitalisation du TSE)

Ce fonds, qui est géré par un gestionnaire indépendant, investit essentiellement dans les sociétés du S&P/TSX Completion Index. L'objectif de rendement est de dépasser celui de son indice de référence, le S&P/TSX Completion Total Return Index, de 150 points de base (après les frais) (100 points de base en 2007).

Actions de répartition internationales

Ce fonds a été créé pour mettre en application les décisions en matière de répartition de l'actif et pour diversifier les placements en actions en participant aux marchés des actions des États-Unis, du Japon et des pays européens développés. Il pénètre progressivement ces marchés en investissant dans des titres, en utilisant des produits dérivés tels que des contrats à terme normalisés, des options et des swaps, et en investissant dans des fonds en gestion commune de produits indiciaires gérés par un gestionnaire indépendant. L'effet de levier est contourné du fait que chaque produit dérivé est appuyé par des placements à court terme d'une valeur appropriée. Ce fonds est également utilisé pour la mise en œuvre de stratégies quantitatives sur les marchés des actions des États-Unis. L'indice de référence est une pondération des indices respectifs du pays ou de la région concernée. Le 1^{er} avril 2008, il a été mis fin à ce fonds (voir la note 9).

Fonds indiciaire d'actions EAEO (anciennement le fonds indiciaire d'actions européennes)

Avant le 1^{er} avril 2008, ce fonds investissait dans des titres inscrits à la cote qui sont inclus dans l'indice MSCI Europe (marchés développés). L'objectif de ce fonds était d'atteindre un taux de rendement égal ou supérieur à celui de cet indice. Les premiers investissements de ce fonds ont été effectués le 9 février 2007. Le 1^{er} avril 2008, l'objectif de placement de ce fonds a été changé pour inclure des titres de l'indice MSCI EAEO (marchés développés). L'objectif de ce fonds est d'atteindre un taux de rendement égal aux dividendes nets du MSCI EAEO (marchés développés).

Actions internationales externes (anciennement fonds d'actions de sociétés ouvertes)

Ce fonds, qui est géré par des gestionnaires indépendants, investit dans des actions de sociétés cotées en bourse dans les marchés d'Europe, d'Australasie, d'Extrême-Orient et des États-Unis. L'objectif de rendement est de dépasser de 150 points de base (200 points de base en 2007) le rendement de l'indice de référence, qui est une pondération des indices respectifs du pays ou de la région en cause, sur une moyenne mobile de quatre ans.

Actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés

Ce fonds vise à ajouter de la valeur en choisissant des titres parmi ceux de sociétés de l'indice composé S&P/TSX ainsi que certains titres de sociétés inscrites en bourse aux États-Unis. Les titres privilégiés par ce fonds sont achetés et compensés par une position vendeur correspondante sur un autre titre provenant du même secteur. Le portefeuille est soutenu par un montant sous-jacent au comptant, et son objectif de rendement est d'obtenir 500 points de base par année, sur une moyenne mobile de quatre ans, de plus que son indice de référence. L'indice de référence correspond à 93 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours de DEX et à 7 % du taux des prêts à vue.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

5. Placements (suite)

Perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique

Ce fonds investit dans des actions de société ouvertes ou fermées ou dans des titres convertibles en actions d'entreprises du Nouveau-Brunswick ou du Canada atlantique. L'objectif de rendement est d'obtenir un taux de rendement réel de 4 % de plus sur un horizon de placement à long terme (en 2007, obtenir 80 points de base de plus que l'indice composé S&P/TSX, sur une moyenne mobile de quatre ans).

Actions de sociétés fermées

Ce fonds est géré par des gestionnaires indépendants et investit principalement dans des actions de sociétés américaines et européennes qui ne sont pas cotées en bourse. L'objectif de rendement est de dépasser celui de l'indice de référence, qui est un mélange des indices de rendement global des sociétés des pays respectifs.

Valeurs immobilières canadiennes

Ce fonds, qui est géré par un gestionnaire indépendant, investit dans des biens immobiliers canadiens par l'intermédiaire de sociétés en commandite ou de véhicules de placement semblables. L'indice de référence correspond au taux d'inflation, lequel est mesuré par le pourcentage de variation sur 12 mois de l'indice d'ensemble des prix à la consommation (IPC) du Canada, majoré de 4 %.

Valeurs immobilières américaines

Ce fonds est géré par un gestionnaire indépendant et investit principalement dans des actions cotées en bourse de sociétés de placement immobilier américaines. L'objectif de rendement est de dépasser, à long terme, de 150 points de base l'indice NAREIT® Equity Index, déduction faite des frais.

Marchandises

Ce fonds est utilisé pour mettre en application les décisions en matière de répartition de l'actif et pour diversifier les portefeuilles de placement des clients en participant aux marchés des marchandises. Ce fonds pénètre progressivement ces marchés en utilisant des produits dérivés tels que des contrats à terme et des swaps. L'effet de levier est contourné du fait que chaque produit dérivé est appuyé par des placements à court terme d'une valeur appropriée. L'indice de référence est l'indice de rendement total des marchandises Goldman Sachs S&P (en dollars américains). L'objectif de rendement est d'égaliser l'indice de référence.

Investissements des étudiants

Ce fonds est géré par les étudiants de l'Université du Nouveau-Brunswick qui sont inscrits au Programme d'investissement des étudiants. La base initiale était de 1 million de dollars, montant qui doit être investi en respectant le mode de placement préconisé par la SGPNB. Pour ce fonds, l'indice de référence global se compose à 50 % de l'indice composé de rendement global S&P/TSX, à 45 % de l'indice DEX All Government Bond, à 4,65 % (5 % en 2007) de l'indice des bons du Trésor à 91 jours de DEX et à 0,35 % (0 % en 2007) du taux sur les prêts à vue. Le personnel de la SGPNB surveille attentivement les activités de ce fonds et il exécute et traite toutes les opérations pour le compte des étudiants.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

5. Placements (suite)

Les tableaux qui suivent donnent le détail des avoirs en parts de fiducie de chacun des Fonds :

a) Fonds de retraite dans les services publics

	Parts (nombre)	Valeur unitaire (arrondie au dollars le) plus proche	2008	2007
Revenu fixe :				
Obligations nominales	715 195	1 757 \$	1 256 546 \$	1 363 543 \$
Valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick	8 978	2 065	18 538	19 078
Titres indexés sur l'inflation	182 413	2 329	424 777	542 154
Marché monétaire	108 742	1 422	154 677	132 823
			1 854 538	2 057 598
Actions :				
Actions canadiennes - stratégie active à long terme	72 126	974	70 271	-
Indice d'actions canadiennes	256 254	2 231	571 825	646 462
Actions canadiennes externes	104 270	2 451	255 551	243 432
S&P/TSX Completion Index	37 545	2 158	81 004	82 971
Actions de répartition internationales	423 631	1 397	591 915	727 846
Fonds indiciel d'actions EAEO	702 820	869	610 294	267 014
Actions internationales externes	55 839	1 327	74 072	132 802
			2 254 932	2 100 527
Placements complémentaires :				
Actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés	142 464	1 316	187 540	187 571
Perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique	7 619	947	7 212	6 388
Actions de sociétés fermées	62 688	1 343	84 248	56 861
Valeurs immobilières canadiennes	19 685	2 205	43 410	24 967
Valeurs immobilières américaines	62 409	2 992	186 697	171 912
Marchandises	70 252	1 435	100 806	94 719
			609 913	542 418
Équilibré :				
Investissement des étudiants	485	2 231	1 082	1 016
			4 720 465 \$	4 701 559 \$

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

5. Placements (suite)

b) Fonds de retraite des enseignants

	Parts (nombre)	Valeur unitaire (arrondie au dollars le) plus proche)	2008	2007
Revenu fixe :				
Obligations nominales	607 879	1 757 \$	1 068 000 \$	1 193 637 \$
Valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick	7 490	2 065	15 466	16 145
Titres indexés sur l'inflation	160 643	2 329	374 083	498 563
Marché monétaire	90 526	1 422	128 767	112 155
			1 586 316	1 820 500
Actions :				
Actions canadiennes - stratégie active à long terme	60 172	974	58 624	-
Indice d'actions canadiennes	196 149	2 231	437 702	507 265
Actions canadiennes externes	86 989	2 451	213 198	205 995
S&P/TSX Completion Index	31 322	2 158	67 578	70 210
Actions de répartition internationales	336 514	1 397	470 192	576 129
Fonds indicel d'actions EAEO	568 209	869	493 405	225 950
Actions internationales externes	46 584	1 327	61 796	112 377
			1 802 495	1 697 926
Placements complémentaires :				
Actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés	118 853	1 316	156 458	158 725
Perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique	6 357	947	6 017	5 405
Actions de sociétés fermées	52 299	1 343	70 285	48 116
Valeurs immobilières canadiennes	16 422	2 205	36 215	21 128
Valeurs immobilières américaines	65 220	2 992	195 108	145 476
Marchandises	58 609	1 435	84 100	80 152
			548 183	459 002
Équilibré :				
Investissement des étudiants	528	2 231	1 179	1 106
			3 938 173 \$	3 978 534 \$

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

5. Placements (suite)

c) Fonds de retraite des juges

	Parts (nombre)	Valeur unitaire (arrondie au dollars le) plus proche	2008	2007
Revenu fixe :				
Obligations nominales	4 341	1 757 \$	7 628 \$	8 422 \$
Valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick	55	2 065	113	118
Titres indexés sur l'inflation	1 107	2 329	2 578	3 348
Marché monétaire	659	1 422	937	819
			11 256	12 707
Actions :				
Actions canadiennes - stratégie active à long terme	438	974	426	-
Indice d'actions canadiennes	1 556	2 231	3 471	3 993
Actions canadiennes externes	633	2 451	1 551	1 503
S&P/TSX Completion Index	228	2 158	492	512
Actions de répartition internationales	2 572	1 397	3 593	4 496
Fonds indicel d'actions EAEO	4 266	869	3 705	1 649
Actions internationales externes	339	1 327	450	820
			13 688	12 973
Placements complémentaires :				
Actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés	865	1 316	1 138	1 158
Perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique	46	947	44	39
Actions de sociétés fermées	381	1 343	511	351
Valeurs immobilières canadiennes	119	2 205	264	154
Valeurs immobilières américaines	379	2 992	1 133	1 062
Marchandises	426	1 435	612	585
			3 702	3 349
Équilibré :				
Investissement des étudiants	4	2 231	8	8
			28 654 \$	29 037 \$

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

6. Gestion des risques de placement

Les placements sont exposés à de nombreux risques. La gestion des risques englobe la compréhension et la gestion active des risques associés à tous les domaines du secteur et à l'environnement de fonctionnement qui le caractérise. Essentiellement, les placements sont exposés aux risques associés aux fluctuations des taux de change, à la volatilité des taux d'intérêt, au risque de marché et au risque de crédit. La SGPNB a mis en place un ensemble de principes et de procédés officiels qui établissent les règles de répartition des placements entre des titres de participation et des titres à revenu fixe, qui exigent la diversification des placements à l'intérieur des catégories et qui imposent des limites à l'envergure du risque que comportent les placements et les contreparties. De plus, la SGPNB se sert, le cas échéant, d'instruments dérivés pour l'aider à gérer ces risques.

- a) **Risque de change** : les fonds en fiducie à participation unitaire sont exposés au risque de change lorsque les placements sont faits dans une monnaie autre que le dollar canadien. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent entraîner un effet positif ou négatif sur la juste valeur des placements. La SGPNB atténue ce risque en ayant recours à des contrats de change à terme. Voir également la note 9.

Le montant net du risque de change non couvert sous-jacent au 31 mars 2008 est le suivant :

Fonds de retraite dans les services publics

Monnaie	2008 Risque net	%	2007 Risque net	%
Dollar américain	(2 358) \$	—	15 721 \$	0,3
Euro	(27 660)	(0,6)	(59 356)	(1,3)
Yen	123 215	2,6	1 367	—
Livre sterling	(15 483)	(0,3)	(39 856)	(0,8)
Franc suisse	(4 548)	(0,1)	(13 656)	(0,3)
Couronne danoise	(2 382)	(0,1)	(1 131)	—
Couronne norvégienne	(1 521)	—	(2 626)	(0,1)
Couronne suédoise	(3 576)	(0,1)	(6 311)	(0,1)
Autre	57 669	1,2	—	—
Net risque de change non couvert	123 356	2,6	105 848	(2,3)
Dollar canadien	4 597 110	97,4	4 807 407	102,3
Actif net	4 720 466 \$	100,0	4 701 559 \$	100,0

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

6. Gestion des risques de placement (suite)

Fonds de retraite des enseignants

Monnaie	2008		2007	
	Risque net	%	Risque net	%
Dollar américain	(2 617) \$	(0,1)	13 245 \$	0,3
Euro	(23 352)	(0,6)	(50 312)	(1,2)
Yen	99 695	2,5	1 082	—
Livre sterling	(13 162)	(0,3)	(33 910)	(0,8)
Franc suisse	(3 844)	(0,1)	(11 556)	(0,3)
Couronne danoise	(1 991)	(0,1)	(957)	—
Couronne norvégienne	(1 282)	—	(2 222)	(0,1)
Couronne suédoise	(2 999)	(0,1)	(5 340)	(0,1)
Autre	46 623	1,2	—	—
Net risque de change non couvert	97 071	2,4	89 970	(2,2)
Dollar canadien	3 841 100	97,6	4 068 505	102,2
Actif net	3 938 171 \$	100,0	3 978 535 \$	100,0

Fonds de retraite des juges

Monnaie	2008		2007	
	Risque net	%	Risque net	%
Dollar américain	(14) \$	—	97 \$	0,3
Euro	(168)	(0,6)	(367)	(1,3)
Yen	748	2,6	8	—
Livre sterling	(94)	(0,3)	(246)	(0,8)
Franc suisse	(28)	(0,1)	(84)	(0,3)
Couronne danoise	(14)	(0,1)	(7)	—
Couronne norvégienne	(9)	—	(16)	(0,1)
Couronne suédoise	(22)	(0,1)	(39)	(0,1)
Autre	350	1,2	—	—
Net risque de change non couvert	749	2,6	654	(2,3)
Dollar canadien	27 905	97,4	29 691	102,3
Actif net	28 654 \$	100,0	29 037 \$	100,0

- b) **Risque de taux d'intérêt** : ce risque s'entend de l'incidence que peuvent avoir les fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur marchande des placements d'un fonds en fiducie à participation unitaire. Des lignes directrices qui régissent la durée et les distributions pour ce qui est du portefeuille de titres à revenu fixe sont conçues pour réduire le risque de volatilité des taux d'intérêt.

6. Gestion des risques de placement (suite)

- c) **Risque de marché** : le risque de marché s'entend du risque de variation de la valeur d'un placement en raison de changements dans les prix du marché, que ces changements soient provoqués par des facteurs inhérents à un placement donné ou par des facteurs touchant tous les titres négociés sur ce marché. La politique de la SGPNB consiste à investir dans un portefeuille de placements diversifié, en fonction des critères énoncés dans son manuel de politiques et de procédés de placement et à recourir à des contrats sur instruments dérivés qui sont conçus de façon à réduire les répercussions du risque de marché.

La SGPNB mène certaines activités de placement pour le compte des Fonds en effectuant des opérations avec des courtiers sur des bourses réglementées et sur le marché hors cote. Les stratégies de placement peuvent comprendre le recours à des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme ou des swaps sur rendement total. Les stratégies de placement comportent également des stratégies dites « à faible corrélation avec les marchés » au moyen desquelles un placement qui se trouve dans une position acheteur sur un titre est jumelé à une position vendeur sur un autre titre, ces titres provenant généralement du même secteur. Généralement les courtiers exigent que des biens soient donnés en garantie des fluctuations éventuelles du marché lorsqu'ils effectuent des opérations sur des instruments financiers dérivés ou lorsqu'ils adoptent des positions vendeur en ce qui a trait à des titres. L'énoncé des politiques de placement de chaque Fonds interdit le recours à l'effet de levier dans le portefeuille de placement. Par conséquent, dans la mesure où il existe un risque lié au marché découlant des instruments dérivés, les Fonds continueront de garder un montant sous-jacent au comptant égal au montant du risque lié au marché. Les stratégies à faible corrélation avec les marchés réduisent le risque de marché du fait qu'elles respectent des limites maximales en matière de placement de même que des contraintes en matière de déclenchement des ordres boursiers, et ces stratégies sont supportées par des sommes sous-jacentes au comptant.

Au 31 mars 2008, la juste valeur des titres qui avaient été déposés en garantie auprès de diverses institutions financières est la suivante :

	2008	2007
Fonds de retraite dans les services publics	138 600 \$	140 943 \$
Fonds de retraite des enseignants	122 059	128 187
Fonds de retraite des juges	841 8	70
	261 500 \$	270 000 \$

- d) **Risque de crédit** : les Fonds sont exposés au risque de crédit dans l'éventualité où une contrepartie serait en situation de défaut ou deviendrait insolvable. La SGPNB a établi des critères de placement qui ont été conçus pour gérer le risque de crédit en imposant des limites à l'exposition au risque de crédit provenant de chacune des sociétés avec lesquelles elle traite. La valeur comptable des portefeuilles de placements représente le risque de crédit maximal au 31 mars 2008 (voir la note 5). Cela vaut également pour les autres actifs puisque la période à courir jusqu'à leur règlement est à court terme.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

7. Revenu de placement

a) Fonds de retraite dans les services publics

	2008	2007
Revenu fixe :		
Obligations nominales	84 553 \$	72 097 \$
Valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick	1 529	1 150
Titres indexés sur l'inflation	22 002	1 494
Marché monétaire	4 724	5 976
	112 808	80 717
Actions :		
Actions canadiennes - stratégie active à long terme	(1 868)	-
Indice d'actions canadiennes	43 603	89 976
Actions canadiennes externes	10 545	27 188
S&P/TSX Completion Index	(2 324)	9 539
Actions de répartition internationales	(98 371)	93 321
Fonds indiciel d'actions EAEO	(48 357)	2 066
Actions internationales externes	(16 756)	20 423
	(113 528)	242 513
Placements complémentaires :		
Actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés	15 522	14 100
Perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique	700	(86)
Actions de sociétés fermées	17 002	7 111
Valeurs immobilières canadiennes	3 801	10 930
Valeurs immobilières américaines	(30 182)	30 683
Marchandises	26 238	(7 376)
	33 081	55 362
Équilibré :		
Investissement des étudiants	67	87
	32 428 \$	378 679 \$

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

7. Revenu de placement (suite)

b) Fonds de retraite des enseignants

	2008	2007
Revenu fixe :		
Obligations nominales	71 862 \$	63 800 \$
Valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick	1 281	984
Titres indexés sur l'inflation	19 037	1 336
Marché monétaire	3 872	5 233
	96 052	71 353
Actions :		
Actions canadiennes - stratégie active à long terme	(1 535)	-
Indice d'actions canadiennes	34 606	71 593
Actions canadiennes externes	9 036	23 208
S&P/TSX Completion Index	(1 898)	8 124
Actions de répartition internationales	(78 141)	75 945
Fonds indiciel d'actions EAEO	(39 285)	1 757
Actions internationales externes	(13 963)	17 467
	(91 180)	198 094
Placements complémentaires :		
Actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés	13 087	12 043
Perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique	587	(72)
Actions de sociétés fermées	14 286	6 054
Valeurs immobilières canadiennes	3 171	9 339
Valeurs immobilières américaines	(27 611)	26 281
Marchandises	22 013	(6 332)
	25 533	47 313
Équilibré :		
Investissement des étudiants	73	93
	30 478 \$	316 853 \$

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

7. Revenu de placement (suite)

c) Fonds de retraite des juges

	2008	2007
Revenu fixe :		
Obligations nominales	516 \$	449 \$
Valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick	9	7
Titres indexés sur l'inflation	134	9
Marché monétaire	29	38
	688	503
Actions :		
Actions canadiennes - stratégie active à long terme	(12)	-
Indice d'actions canadiennes	269	555
Actions canadiennes externes	66	167
S&P/TSX Completion Index	(14)	59
Actions de répartition internationales	(599)	576
Fonds indiciel d'actions EAEO	(294)	13
Actions internationales externes	(102)	128
	(686)	1 498
Placements complémentaires :		
Actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés	95	88
Perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique	4	-
Actions de sociétés fermées	104	45
Valeurs immobilières canadiennes	23	68
Valeurs immobilières américaines	(185)	191
Marchandises	161	(46)
	202	346
Équilibré :		
Investissement des étudiants	1	1
	205 \$	2 348 \$

8. Crédoeurs et charges à payer

Les crédoeurs et charges à payer des trois fonds en fiducie combinés comprennent un montant de 3 277 \$ (2 900 \$ en 2007) à payer à la SGPNB.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

9. Événements postérieurs à la date du bilan

Le 1^{er} avril 2008, le rachat des parts en circulation a mis fin au Fonds d'actions de répartition internationales, après quoi les actifs de ce fonds ont été transférés comme suit : (37 874) \$ au Fonds indiciel d'actions EAEO, 219 450 \$ à Quantitative Strategies Fund, fonds nouvellement créé, 897 399 \$ au Fonds indiciel d'actions américaines, fonds nouvellement créé également et (13 291) \$ en juste valeur de contrats de change à terme dans l'opération décrite ci-dessous.

Également le 1^{er} avril 2008, chacun des fonds s'est établi une fiducie de constituant distincte (la « fiducie de couverture »), la SGPNB en ayant été nommée fiduciaire aux termes de la déclaration de fiducie. Les fiducies de couverture ont pour objet de faciliter les décisions en matière de politique de couverture du risque de change. Les contrats de change existants ont été cédés, le cas échéant, par les fonds en fiducie à participation unitaire aux fiducies de couverture dans une proportion analogue à celle que chaque Fonds détenait dans le fonds en fiducie à participation unitaire.

	31 mars 2008 Valeur nominale	Fonds de couverture des opérations de change du FRSP	Fonds de couverture des opérations de change du FRE	Fonds de couverture des opérations de change du FRJ
Actions de répartition internationales	687 075 \$	381 618 \$	303 141 \$	2 317 \$
Merchandises	179 293	97 424	81 277	591
Actions internationales externes	136 384	74 108	61 826	450
Fonds indiciel d'actions EAEO	672 814	370 790	299 773	2 251
Titres indexés sur l'inflation	11 307	5 994	5 278	36
Actions de sociétés fermées	152 492	82 861	69 128	503
Valeurs mobilières américaines	385 743	188 065	196 537	1 142